

## SYNTHESE DU PROJET DE SERVICE

### PASSAJ

## Prévention Actions Spécialisées de Soutien et d'Aide aux Jeunes

### Un service de l'association Montjoye

PASSAJ est le service de **Prévention Spécialisée** de l'association MONTJOYE qui intervient prioritairement dans le cadre d'une mission de protection de l'enfance dans tout le département des Alpes-Maritimes. Le service développe aussi des actions de médiations éducatives.

L'association MONTJOYE « *croit en l'être humain et ses potentialités, dans ses capacités, notamment celles d'apprentissages, pour que chacun puisse trouver sa place dans la société en tant que citoyen libre et responsable... chaque individu est unique, capable de devenir l'artisan de son propre développement et responsable de son avenir* ».

PASSAJ fait partie du pôle social et éducatif regroupant également L'Espace Rencontre Parents Enfants, l'Action Educative à Domicile, l'Espace Soleil – foyer de jeunes travailleurs et centre ressources du quartier St Charles/Nice-Est et le Centre de formation – CF2M.

### Notre mission

Le projet du service est à visée éducative quelle que soit la modalité (individuelle ou collective). Le service participe de l'action sociale, définie par **l'article 116-1 du CASF, qui « tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets »**.

PASSAJ est garant d'une intervention spécifique respectueuse des personnes. Le service se donne les moyens de faire remonter leurs besoins réels, tout en offrant l'accès à la meilleure réponse possible dans le dispositif existant.

PASSAJ se caractérise par l'approche du jeune dans son milieu de vie. Sa première mission est d'aller au contact du jeune, en respectant les principes d'anonymat, de libre adhésion et de confidentialité des informations afin d'établir une relation de confiance nécessaire à la construction et la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif.

Elle doit s'attacher à ce que le jeune acquière de l'autonomie pour qu'il soit acteur de son projet.

# Les orientations stratégiques du service PASSAJ

## AXES STRATEGIQUES

- *Axe 1 : Réaliser des diagnostics de prévention spécialisée afin d'alimenter les ressources et données territoriales (contrat de ville, schéma départemental de l'enfance...)*
- *Axe 2 : Proposer des réponses territoriales complémentaires dans le champ de la médiation éducative et assurer un maillage entre les différents acteurs*
- *Axe 3 : Renforcer l'évaluation continue de nos actions dans le cadre de notre démarche qualité*
- *Axe 4 : Innover dans la création et la construction de supports éducatifs à destination de nos publics.*

## Les prestations du service PASSAJ

	Axes d'intervention	Principaux supports
Accompagnement de l'enfant et de la famille	Offrir une écoute aux jeunes et aux familles quel que soit le lieu où ceux-ci sont rencontrés.	Travail de rue : en préservant une disponibilité et une souplesse horaire adaptée au rythme des jeunes, une souplesse d'aller vers l'autre tout en respectant ses distances et une souplesse d'une écoute au-delà de la demande formelle. Accueil : dans les locaux de l'équipe ou des partenaires, sur des plages horaires et au rythme et durée précisés et affichés. Accueil pour des jeunes seuls ou en groupe, formel ou informel en réponse à des besoins spécifiques.
	Proposer aux jeunes et groupes de jeunes un accompagnement éducatif, un accompagnement dans leur environnement pour l'(r)établissement des liens pour accéder aux ressources nécessaires à leurs projets.	Action collective : approche sur les thématiques en lien avec les problématiques du public. Action individuelle : mise en place d'un accompagnement personnalisé en favorisant l'inscription du jeune dans le droit commun sur la base d'une adhésion progressive d'une part aux objectifs à atteindre, et d'autre part aux modalités pour y parvenir, pour réaliser son (ses) projet(s)
	Soutenir et apporter aux groupes de jeunes, une méthodologie pour construire ensemble des projets collectifs répondant à leurs problématiques visant leur insertion dans le quartier, leur rapport avec les autres, l'apprentissage de la citoyenneté.	Organisation et mise en œuvre de réponses spécifiques en matière d'actions collectives, de séjours, de chantiers éducatifs...

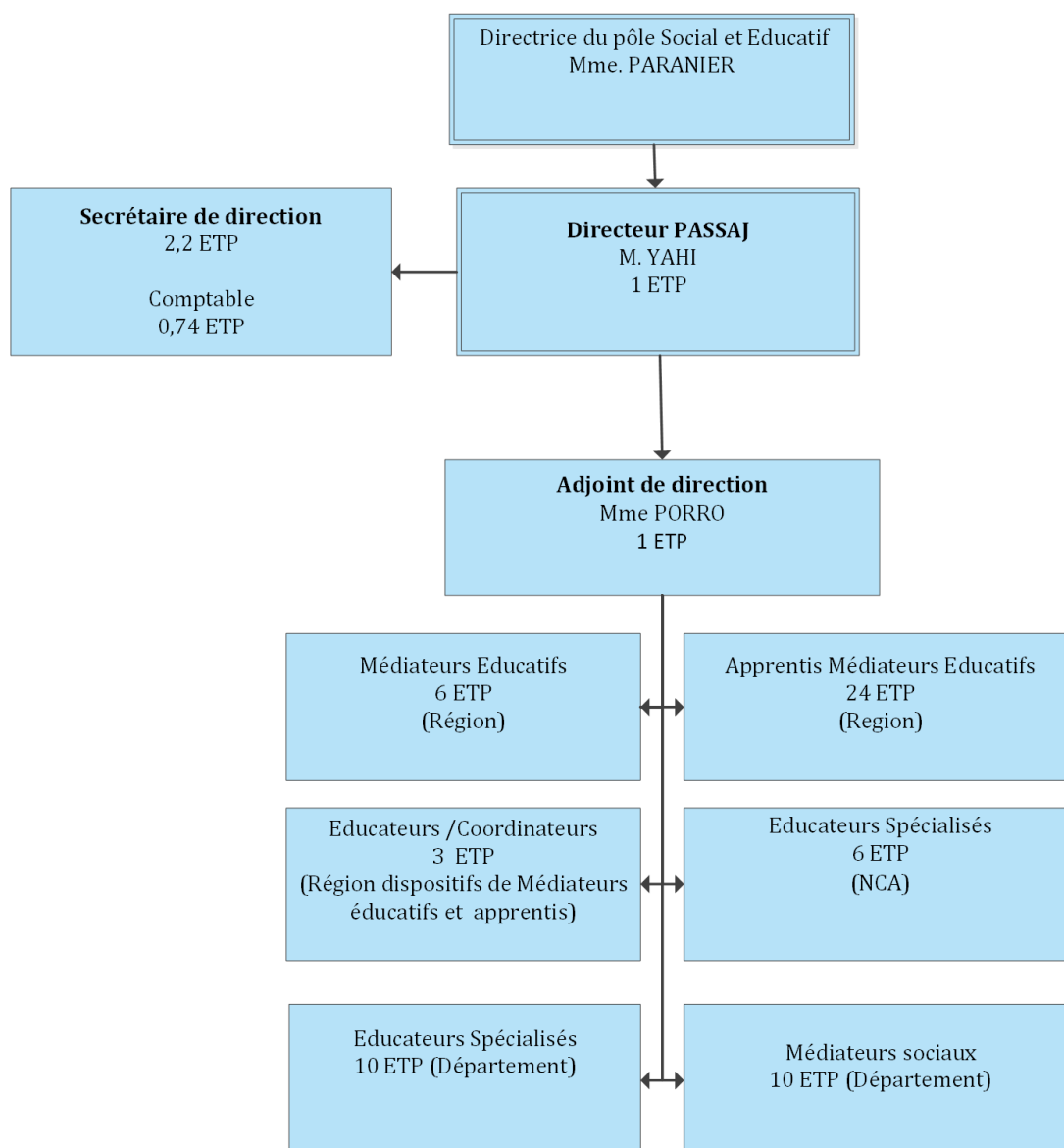
Le partenariat	<p>Informers les institutions compétentes des constats établis au cours de la mission quant aux problématiques émergentes ou non prises en charge et suggérer des pistes de réponses possibles.</p>	<p>Diagnostics, rapports d'activité, note d'informations...</p> <p>Participation aux comités techniques, instances locales...</p>
	<p>Offrir une information précise et actualisée sur les possibilités locales de prises en charge destinées aux jeunes sur les plans de la formation, de l'insertion, de la santé, de l'éducation, du loisir ...</p>	<p>Recueil des informations auprès de nos partenaires pour une diffusion en direction de notre public.</p>
	<p>Impulser et participer au travail en réseau.</p>	<p>Organiser et participer aux instances locales et associatives.</p> <p>Participer à l'élaboration de réponses spécifiques aux problématiques identifiées</p>

## Les moyens au service du projet

### LES MOYENS HUMAINS

Le service est structuré en équipes :

- De prévention spécialisée intervenant sur les territoires de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Département.
- De médiation éducative intervenant sur l'ensemble du département



## LES MOYENS ORGANISATIONNELS ET MATERIELS

### Réunions de service

- Réunion de service : mensuelle
- Réunion d'équipe : Deuxième et quatrième semaine du mois pour les éducateurs spécialisés ; hebdomadaire pour les médiateurs.
- Supervision mensuelle pour les éducateurs spécialisés et trimestrielle pour les médiateurs.
- Point Technique de Suivi (siège/établissement), tous les 2 mois

### Organisation horaire

- L'amplitude horaire est définie en interne par le service. Elle est spécifiée en fonction des activités à réalisées. Pour le personnel éducatif, l'amplitude horaire est organisée de 10h à 19h, permettant ainsi une présence plus importante en fin d'après-midi dans le cadre des actions de travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes. Cette plage est modulable en fonction des nécessités du service, permettant ainsi à chaque intervenant social d'être présent et disponible dans la conduite de sa mission et principalement là où sont les jeunes.  
Pour le personnel de médiation, l'amplitude horaire est organisée sur la base des rythmes scolaires pour leurs interventions localisées exclusivement aux abords des établissements scolaires.

- Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

### Locaux et véhicules

- Implantation du service à Cagnes : bureaux
- Utilisation de locaux mutualisés avec d'autres services à Nice.
- Parc automobile de 21 véhicules
- Parc informatique de 23 ordinateurs

### Système d'information

- Logiciels : métiers pour l'activité (EVASOFT), la facturation mensuelle, les ressources humaines et la comptabilité.

### Dossier de l'utilisateur

- PASSAJ utilise depuis 2002 le logiciel EVASOFT comme base informatique de la saisie de ses actions. Les fichiers ont été déclarés à la CNIL (récépissé CNIL N° 714749) et autorisation unique AU-049 déclaration 2027662

## NOUS CONTACTER

### PASSAJ

Parc d'Activités des Travaux - Chemin des Travaux  
Briqueterie A - 06800 Cagnes sur Mer  
**Tél.** 04 97 10 20 80 - **Fax** 04 97 10 20 81  
**e-mail** [passaj@montjoye.org](mailto:passaj@montjoye.org)

Directeur du service : M. Mortal YAHI.